Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 236451

A. A	VIS D'ENQUETE		Référence com	munale: 7983	(CART)	
Doni	nées générales		Competence M ou ME (*)	(ME) Municip	pale Etat	
1.	Commune (*):	Nyon	i			
2	Lieu-dit :	Chemin de la Barillette 2	2			
	et/ou adresse (*):					3
3.	Coordonnées (E / N) (*) :	2506700 / 1137250 (coor	données moyennes de l'ouv	rage, par exempl	e: 2 549 170 / :	1161250)
4.	No de parcelles (*);	1490				it.
5.	No ECA:	2090				4
6.	Note recen, architectural					
Acte	urs (si plusieurs, ajouter en pag	ge n° 14)				
7.	Propriétaire (*) :					
	Nom, Prénom :	RAPIN SYLVIANNE		Raison soci	ale:	
	Adresse:	Ch.du Midi 2		Tél.:		
	NPA / Localité :	1260 NYON		E-mail:		
	Promettant acquéreur :				Æ	
	Nom; Prénom :	JANI-ELION		Raison soci	iale	RAON FINANCIAL SERVICES SA
	Adresse:	Chemin Martavaux 6		Tél.:		10
	NPA / Localité ;	1260 NYON		E-mail		·
	Droit distinct et perman	ent :				
	Nom, Prénom :			Raison soci	iale:	ži
	Adresse :			Tél.:		
	NPA / Localité :			E-mail:		
8,	Auteur des plans (*) (per	rsonne physique selon art. 72	RATC)			
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [Ingénie	ur [] Exception art, 106 t	.ATC		
	Nom, Prénom :	SIEGRIST KEVIN		N° REG		1661
	Profession:	Architecte HES				
	Raison sociale:	HDGS SA	41	E-mail:	info@hdgs	s.ch
	Adresse :	Place du Marché 19		Tél.:	078 819 8	8 89
	NPA / Localité .	1227 CAROUGE		Fax:		
9.	Nature des travaux prin	cipale (*) : (une seule coche	e possible)			T.
	Adjonction		Agrandissement			Changement / nouvelle destination des locaux
	Construction nouvelle		Démolition partielle			Démolition totale Rénovation totale
	[X] Reconstruction après [] Transformation(s)	démolition	Reconstruction aprè	s incendie		☐ Kenovation totale
10.	Description de l'ouvrag	e (*) :	9			
	-	stante et construction de 2	logements			
11::		(Base légale d'octroi, N°		motif)		

12,	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	∐ Oui [X] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13,:	a) Le projet implique un défrichement de 200 m² (cocher aussi la question N° 105)	[X]
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	4
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	Ĺ
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non
L'eño	quéte publique de 30 jours est ouverte du d 1 0 d au 03 00 000 =	TANK THE THE REPORT OF THE PARTY OF THE PART

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE Maître de l'ouvrage (*): 20. □ 01 CFF [] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports U 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF [] 05 Office fédéral des routes (OFROU) 07 Swisscom 08 La Poste 10 Canton 11 Entreprise de droit public d'un canton 15 Commune ☐ 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.) ☐ 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies) 22 Institution de prévoyance, caisse de pension [] 23 Caisse maladie, SUVA 24 Banque, fond immobilier, holding financière [] 31 Usine d'électricité privée ☐ 32 Usine à gaz privée [] 33 Chemin de fer privé 1 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier) [X] 43 Société de capitaux, \$A, Sàrl (construction, immobilier) [] 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce) [] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce) [] 61 Particulier et hoirie [] 63 Organisation internationale, ambassade [] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) : RAON FINANCIAL SERVICES SA JANI ELION Raison sociale: Nom, Prénom: Tél.: p.a. Ch. de Martavaux 3 Adresse: 1260 NON E-mail: NPA / Localité Direction des travaux (*): Raison sociale: HDGS SA SIEGRIST KEVIN Nom, Prénom: Tél.: Place du Marché 19 Adresse: E-mail: info@hdgs.cch 1260 NYON NPA / Localité : C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE [X] Bâtiment [] Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur [] Construction particulière 30. Genre de construction (aide) (*) : 31 Type d'ouvrage (*): Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau [] 12 Usines d'électricité et réseaux 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques [_] 14 Chauffage à distance [_] 19 Autre [21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées Elimination des déchets 22 Ordures ménagères 23 Autres déchets Infrastructure routière, parking 31 Routes nationales 32 Routes cantonales ☐ 33 Routes communales 34 Route, place de stationnement 35 Parking couvert Autre transport et communication 42 Constructions pour les bus et tramway 43 Constructions pour la navigation 1 44 Constructions pour les transports aériens [_] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie) 49 Autres constructions vouées aux transports

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

3.	La construction de locaux et installations access besoins des personnes handicapées ou âgées (ibles au public, de	sti <mark>nés à l'ha</mark> bi	itation collecti	ve ou à l'activité	professionne	lle, est adapté	e aux
	☐ Transformation ou agrandissement de bâtiments	existants : les cor	ditions de l'ar	rt 38 RLATC	sont remplies			
quipe	ments, installations							
51	Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribi	ution de la directive i	DCPE 501 par	la commune)				
	Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, camping	gs, dortoirs ; questio	n 356 ou 357)			:*		
chet	s de chantier							
22	[X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (r faut s'attendre à la présence de polluants dange l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autonté comm	reux (p. ex. PCB,	ation inclus) d HAP, plomb d	lépasse 200 m ou amiante), u	n3 ou, en cas de n plan d'élimina	e déconstruction ation des déche	on ou transforr ets, comme pr	nation, s'il évu par
SUF	RFACES, VOLUME, COÛT		A SAN				New York	
SUF	RFACES, VOLUME, COÛT	Existant	Ajouté	Supprimé	Total ap	orès trav		
	Surface totale des parcelles [m²]	Existant 928	Ajouté 0	Supprimé 0	Total ap	orès trav 928		
			,	. ,	Total ap			
egalvess.	Surface totale des parcelles [m²]	928	0	0	Total ar	928	Aprilia	
e e	Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	928	0	0	Total ap	928 928		
	Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B)	928 1928 80	0 0 194	0 0 80	Total ap	928 928 194		
	Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C)	928 928 80 80	0 0 194 358	0 0 80 80	Total ar	928 928 194 358		
	Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C) dont consacrée au logement [m²]	928 928 80 80	0 0 194 358	0 0 80 80	Total ap	928 928 194 358 358		
	Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C) dont consacrée au logement [m²] Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)	928 928 80 80	0 0 194 358	0 0 80 80	Total ap	928 928 194 358 358 0.2		
SUFF	Surface totale des parcelles [m²] Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) Surface bâtie [m²] (B) Surface brute utile des planchers [m²] (C) dont consacrée au logement [m²] Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)	928 928 80 80 80	0 0 194 358 358	0 0 80 80 80	Total ar	928 928 194 358 358 0.2 0,39		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

Description du projet (*)

Sans logements Avec logements Nb total de nouveaux bâtiments 0

0

Nb total de bâtiments transformés

(avec ou sans l'assistance électrique)

Nb total de bâtiments démolis

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PL	ACES DE STATIONNEMENT						
250,000	E	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav		
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	1	0	#	(
81,	Couverts, garages extérieurs	0	2	0	- 2		
82	Places non couvertes	1	2		2		
83,	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401	2 1 a)	4	2	4		
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos	0	4	0	4		-

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]	
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment démoli à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après
ě		☐ Assainissement système de chauffage ☐ Transformations / rénovations intérieures ☐ Agrandissement chauffé ☐ Agrandissement non chauffé ☐ Installation solaire photovoltaïque ☐ Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*) :	1490
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire	2090
B4	Rue/lieu (*):	Chemin de la Barillette 22
B5	Dénomination du bâtiment :	
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1
CAR	ACTERISTIQUES DU BATIMENT	
В7	Catégorie de bâtiment (*) ;	Maison individuelle à un logement
	Classe :	Maisons individuelles
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	80
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :	80
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	80 Pour les activités [m²] 0
B11	Cube SIA [m³] :	
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveaux): 2
B13	Nombre total de logements après travau	x (*): 2
	Nb 1 pce : 0 Nb 4 pce : 0	Nb 2 pce : 0 Nb 3 pce : 0 Nb 5 pce : 2 Nb 6 pce ou plus 0
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	difient-ils le nombre ou la taille des logements :
CARA	CTERES ENERGÉTIQUES POUR LE S	YSTEME DE CHAUFFAGE
	our la saisie: lien	
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèn	ne de chauffane (*) ·
	Secondaire:	Chaudière (générique) pour un seul bâtiment
	Puissance du générateur de chaleur principal (KW) :	
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	stème de chauffage (*)
	Pour générateur principal:	
	Pour générateur secondaire:	viazodi
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc	tion d'eau chaude sanitaire (*)
	Secondaire:	Chaudière (générique)
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pr	adjustica d'acu chauda agritaire (*)
5110		X A STATE OF THE S
	Pour générateur principal:	Mazout
D10	Pour générateur secondaire:	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	La construction a eu lieu avant le 1er jan	vier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [] Non
Pour	ous les cas où la construction a eu lieu a	vant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :
dépr (Atte	olagnostiqueurs amiante du Forum Amia oser le rapport de diagnostic amiante au ention : le rapport sous forme électronique	ormat PDF sur la plateforme GDA

AUT	RES INFORMATIONS SUI	R LE BATIME	NT			and the second		7.741		
39.	a) Façades, toiture	Matériau, c	couleur :				S			
		Mode de c	ouverture, coule	»ur :						
	Type de fermeture :		[X] Volets							
	b) [] Surface de toiture	ou de façade	en métal non er	nduit (par ex	x, en cuivre ou zinc) sup	érieure à 50 m²				
44	Installations de stock		arbures et autres	s liquides po	ouvant polluer les eaux,	soumises ou non so	oumises à aut	orisation sp	eciale selon art.	32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	arge:	[_] Electrique	. [] Hydra	ulique					
	b) Rampe/plate-forme a	_	[] Electrique	Hydra	uulique .					
	c) Contenance du réser		litres						55	
	d) [_] Escalier / tapis rou	ulant servant a	u transport de p	personnes						
46.	Raccordement TV/radio);	Antenne	collective	Antenne extéri	eure [] Ante	enne intérieur	9		
	ą e		[_] Parabole		Câble télérése	au			ş-	
PAR	TIE ENERGIE			100						
Isolat	ion thermique (bâtiment	s, serres, loc	aux frigorifiqu	es)				étence		
	on thermique						M	ME		
48.	Qh (MJ/m² an):				ns complémentaires :					
	Qhli (MJ/m²,an):			Information	ns complémentaires :		. 1			
453.	a) Qh est inférieur ou ég									
	b) Demande de dérogat									
	Dans tous les cas, joir Pour les bâtiments ne	ndre le formu ufs, joindre le	laire EN-2a ou es formulaires	EN-2b et le EN3 et EN-	e calcul SIA 380/1 -VD 72					
	Surface de référence ér	nergétique								
	SRE:		8	Information	ns complémentaires :		r 1		ENIS	
465.	Installation de locaux fri	igorifiques et/c	ou de congélatio	ın				F 3	EN 6 EN 7	
468.	Serres artisanales ou aç	gncoles chauf	fées				-		EN 8	
474	Halles gonflables		Ä						EIN 0	
Instal	lations techniques du ba				(2.0)			F (1	75	
449.	Installation de refroidiss réfrigérants stables dan	s l'air (HFC), e	excepté PACs d	ies villas et	des piscines privées	des fluides			65A	
450	a) Pompe à chaleur utili						8		65B	
	 b) Pompe à chaleur utili c) Pompe à chaleur (air. d'eau chaude sanitaire le selon l'Art.68c RLATC) 	/eau ou air/air	·) à l'intérieur ou	i à l'extérieu	ır, pour le chauffage ou	pour la production			Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'un	e puissance sur	périeure à 7	'0 kW, ou chauffage à m	azout moyen ou		= []		
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	gies renouvelab	les		(A)			EN-VD 72	
462.	Installation de chauffage								EN 3	
463.	Installation de ventilatio	n							EN 4	
464	Installation de réfrigérat	tion / humidific	cation						EN 5	
466.	Installation de production			е					EN 9	
475.	Résidences secondaire	s							EN 3	
Diver	s									
47,0	Installation de chauffag	e en plein air							EN 10	
471.	Patinoires (RLVLEne, a	art 53) - Conce	ept énergétique	à soumettre	e à la DGE-DIREN					
473.	Bâtiments tertiaires et d	du secteur pub	olic de plus de 1	000 m²						
	- justificatif selon SIA 38	80/4 de la con	sommation élec	strique pour	l'éclairage				EN 12	
	- justificaţif selon SIA 38	B0/4 de la con	sommation élec	strique pour	la ventilation et la clima	tisation			EN 13	
476	Grands consommateurs	s (consommat	tion électrique >	0.5 GWh ou	u thermique >5 GWh)	2			= EN-VD 15	
477	Demande de dérogation	n à la loi sur l'i	énergie ou à so	n règlement	t d'application					
	- 4									

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN Page 77/15

L. S	TUATION DE L'OUVRAGE			Annexes	
Envi	ronnement				
101.	Situation particulière Dans un plan cantonal d'affectation				
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)				
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	∐ Oui	[X] Non		
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Qui	[X] Non		
102,3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.			66 A	
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B	
102 A	. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)				a
102 E	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection				
103	Dans l'aire forestière				
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt				
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : 200 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	[X]		Annexe	
106 A	. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[] Oui	[X] Non	43 - DN	- 3
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le guichet cartographique cantonal (thème dangers naturels)	1			
	- Inondations (INO) ☐ - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) ☐ - Effondrements (EFF) - Glissements de terrain permanents (GPP) ☐ - Avalanches (AVA) - Glissements de terrain spontanés (GSS)				
2	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.		9	Ē	90
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.				
106 B	Dans un site pollué {en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident			21	
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la toi sur la faune du 28 septembre 1989)				
108=	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[]			
110.	Dans une région archéologique				
111.,	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâlir, voir questions 12 et 102)				V.
Prése	rvation et promotion du parc locatif	100			
2100000					
Les qui	lition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	des log	ements lou lieu, même v	i és existants acants	
112.1	d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux			53	4
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			53	
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.			53 B	
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).			53 C	
Recon	naissance de logement d'utilité publique				
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)			54	
Bruit			ALL DES		i sesta
113	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)			Annexe	AL ST ENE
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit				

Protec	ction des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		(27)
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)		
118:	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	Ú	
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	Ц	62
125	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
NA INII	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		Same Lesion
Locau	x occupant des travailleurs		40.54.64
150	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64
151;	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154	Installations de production d'énergie (EIE) [] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [] Raffinerie de pétrole [] Installation géothermique (plus de 5 MWth) [] Installation thermique (plus de 100 MWth) [] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	3	43, 64
Comm	nerces, services, bătiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43
157 _m	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) [] Inférieure à 2000 m² [] De 2000 à 5000 m²	Ш Э	43
	[_] Supérieure à 5000 m² (EIE)		
	∐ Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²		
170,	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau		43

Meta	ux et machines					
158.	Métaux et machines [] Aciéries (EIE) [] Aluminium (EIE)		EIE)			43, 64
Bois					Annexes	
159.	Bois et traitement du bo	is erés (EIE) [] Plus de 50'0	00 t/an de cellulose (EIE)	U	43, 64	
Chim	ile			7 14 14 3	Winds A	
160.	Fabriques d'explosifs	roliers, phytosanitaires, engi et de munitions (EIE) 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	[_] Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutique médicaments, de sérum	es et vétérinaires, pharmaci s et de vaccins	es et drogueries, fabriques et commerce en gros o	de []	43, 64	
162.	Produits plastiques ou e	n caoutchouc	•		43, 64	
Alime	entation				HALL	
163.	Produits alimentaires				43	
164	Produits agro-alimentain	es			43, 64	5
Autre	s matériaux			5 0 5		
165.	Arts graphiques				43/64	
166.	Produits pour l'aménage	ment de la maison et du log	ement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instr	uments mécaniques et élec	troniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cu	ir	40 - 5		43, 64	
169.	Matériaux de construction	n (ex. peinture, bitume, briq	ues, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	☐ Cimenteries (EIE) [] Verreries (plus de 30'000	t/an) (EIE)			
Who can						
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS,	SURV. DES OUVRAGES	S, STEP			
Terra:	ssements, dépôts d'exca	vation et décharges				M. Carrie
200.	Terrassements, excavati couvrant une superficie d	ons ou remblais impliquant de plus de 5000 m², mais int	un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ (férieur à 50'000 m³	ou []	2)	
207.	Le projet a des emprises conduites, de plus de 1'0	(temporaires et définitives) 00 mètres linéaires ?	sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept d	e gestion des sols
201.		liquant un apport de terre m³ ∐ De plus de 500'000 n	ī³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées po	our matériaux inertes, résidu	s stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
install	lations de collecte, de tri,	de conditionnement, de r	ecyclage, de valorisation, d'incinération ou de	traitement des	déchets	
203.	Déchetteries ou postes d	e collecte des déchets				
204.	Installations de traitemen	t des déchets 00 t/an [_] Capacité supérie	ure à 1000 t/an (EIE)		43	
205	Déchiqueteurs de voiture	s (EIE)				
206.	Construction ou modifica d'épuration	tion de stations d'épuration	collectives ou d'équipements de traitement des bo	oues []	51	(4)
Surve	illance des ouvrages de l	retenue			14,87	
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume max	kimum d'accumulation > 100 m³			
		Retenue au	dessus du terrain naturel			
		Volume d'ea	III nermanent m³ ·			

O. A0	SRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250,	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors élables d'alpage) (EIE)		43, 52
253	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254,	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
		T 1	52
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		43
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		2
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		43, 64
	[] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		55
20			
P. EC	UCATION, SANTE, SOCIAL	To all the Pays 9	
Etabli	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300	Bâtíments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301	- Ecoles.paramédicales		43, 64
302	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303,	Etablissements pour mineurs		43, 64
304	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labor	atoires et cabinets	Trial 1	
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimet	ières		
311	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	PORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		200
Sport			
340	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351,	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352	Installations de sports d'hıver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir		
	[] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille ignifie eau non chauffée		
	au chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	☐ eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	,	EN-VD11, Concept énergétique
Loisi	rs, campings, dortoirs	1.	
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
, 359bis	s Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	\Box	2
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - fjoindre le préavis du Concordal des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		40
R. RIS	SQUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403.	Places de lavage pour véhicules		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incend	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, líquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.)	100000	43, 64
	[] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)		
	☐ Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) ☐ Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		
400			
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410	Entreprises de nettoyage		43, 64
411,	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayon	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	n	Annexe
	Installation nouvelle Modification d'installation existante		
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)		

30 09 2024

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	[_]		
417.	Entreprises avec micro-organismes			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe
S. EG	DUIPEMENTS, INSTALLATIONS			
Abri o	de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)			
454.	Construction d'un abri PCi			46
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	K		45
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)			
500	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantatio	[_] [_] _{'n)}		Annexe
G. AN	NNEXES			
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait or répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages t combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon	n des mesures	de	[X] [X] [X] [X]
	sur le site de l'office de la consommation	Dema	andá	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (dernande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [_] Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]
	[_] Promettant acquéreur [_] Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2 2 2	0 0	[_] [X] [_]
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2 2	0	
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2 2 2 2 0 2 2 2 2	0 0 0 0 0 1 0	N C C C C C C C C C C C C C C C C C C C
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2 2	0 0 0	

30.09.2024

Demande de permis de construire (P) - 236451

BLOC-NOTES

- 1. Mandataire:
- 2 Commune :
- 3 CAMAC:

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

NYON, 30.3.24

Prom. acquerdur(s): ELION JAN Droit distinct - permanent :

Corocge & 30.9.24

Auteur des plans:

Propriétaire(s) :

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Prénom: FLION

Nom (*) Raison sociale: Adresse (*):

Nº postal (*):

JANI RAON FINANCIAL SERVICES SA

1260

TéL:

E-mail: Localité (*)

NYON

Lieu, date et signature (*) :

MYON, 30. 3. 24

Le destinataire des factures ne peut être que <u>le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans</u>. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

p.a. Chemin de Martavaux 3

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 41,04,2025 au 09,02,2025

Conformément à l'art, 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*): Nicolas Pra

Tél. (1): 028 316 49 43

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON Service du territoire

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS NYON

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch.

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

RAPIN SYLVIANNE

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Ch.du Midi 2

Tél.:

1260 NPA:

E-mail:

LOCALITE::

NYON

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom :

JANI ELION

RAISON SOCIALE:

RAON FINANCIAL SERVICES SA

Adresse:

Chemin Martavaux 6

E-mail:

Tél. : NPA:

1260

LOCALITE:

NYON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénam:

SIEGRIST KEVIN

078 819 88 89

RAISON SOCIALE:

HDGS SA

Adresse:

Place du Marché 19

E-mail:

info@hdgs.ch

Tél.: NPA:

1227

LOCALITE:

CAROUGE